



SALAIRES

Le ministère voudrait imposer une nouvelle année blanche pour 2013.

Depuis 2010, la valeur du point n'a pas été augmentée dans la Sécurité sociale. Et le gouvernement nous promet une année 2013 sans changement.

C'est sur fond de suppressions d'emplois, de dégradation des conditions de travail, de restructurations permanentes et de baisse du pouvoir d'achat, que les Fédérations CGT, FO, CFDT, CFTC, CGC et les organisations syndicales nationales COFICT-CGT, SNFOCOS, SNPDS-CFDT, SNADEOS-CFTC, SNPDOSS-CGC ont décidé d'appeler les personnels de l'Institution à la grève le jeudi 7 février 2013 pour :

- l'augmentation de la valeur du point,
- la négociation de la classification,
- la liberté de négocier hors RMPP,
- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- l'amélioration des conditions de travail,
- le gel des restructurations, contre la mobilité forcée.

Les premiers résultats de la grève sont révélateurs de la colère du personnel. L'UCANSS annonce 37% de grévistes (chiffres provisoires à 17h, jeudi 7 février).

Les représentants du ministère qui ont reçu les fédérations jeudi 7 février à 10h sont visiblement sourds à tous nos arguments. Un tel mépris, un tel refus d'entendre les personnels est inadmissible de la part d'un gouvernement qui s'est fait élire sur un concept de changement.

En fait ce ministère, se contente de continuer d'appliquer, à la lettre, la politique catastrophique, menée depuis plus de 10 ans. C'est ce qu'on appelle sans doute le changement dans la continuité.

Donc, le ministère s'oppose à toute augmentation de la valeur du point

La réunion paritaire, théoriquement sur les salaires, qui s'est tenue à l'UCANSS le 8 février à 10h, n'a fait que confirmer ce que nous savions déjà : il n'y aura pas d'augmentation de la valeur du point.

Mais l'UCANSS ne peut ignorer la colère du personnel. Faute d'augmentation salariale, le Directeur nous propose d'ouvrir enfin les négociations sur la classification et dans un premier temps de négocier un retour, provisoire, à un calcul de l'ancienneté en pourcentage tout en allant au-delà des 25 ans.

En clair, l'ancienneté passerait à 1,5% du N1 au N6 et 1% au-delà avec un dé plafonnement au-delà des 25 ans.

Dont acte, nous n'allons pas regretter que l'UCANSS accède enfin à une de nos demandes. L'ouverture de la négociation classification fait d'ailleurs partie de la plate forme des fédérations. Mais cette négociation ne peut se substituer à l'augmentation de la valeur du point. L'ancienneté ou la reconnaissance de l'expérience ne repose pas sur les mêmes mécanismes qu'une augmentation de salaire.

L'une vise à reconnaître l'expérience acquise, l'autre à compenser l'inflation. L'ancienneté se calcule sur le coefficient de base, l'augmentation de la valeur du point s'applique de fait sur le coefficient développé (coefficient de base + points d'expériences + points de compétences). La différence n'est pas négligeable.

En outre, pour les plus jeunes, qui n'ont pas atteint le plafond des 50 points, les 2 points auxquels ils peuvent aujourd'hui prétendre viendront en déduction des 1,5% d'ancienneté.

Quant aux négociations «classifications», elles débuteront le 26 mars, mais attention, l'UCANSS nous annonce déjà que cette négociation devra se dérouler à budget constant.

S'il y a eu une petite avancée, à mettre au crédit des actions engagées, nous sommes bien loin de voir aboutir nos revendications.

Aujourd'hui il apparaît très clairement que c'est au ministère qu'il nous faut aller chercher les réponses à nos demandes.

Pour la CGT, l'action doit continuer et s'amplifier auprès du gouvernement et de ses représentants.

C'est dans cet état d'esprit que s'est tenue une nouvelle réunion des fédérations à la suite de la réunion paritaire.

Nous regrettons l'absence de la CFDT qui a considéré prématurée une nouvelle rencontre.

Une nouvelle déclaration des organisations et fédérations devrait être adressée en début de semaine prochaine. L'unité réalisée le 7 février doit trouver des prolongements.

Seule l'action du personnel permettra de contraindre le ministère à nous entendre.

Montreuil, le 8 février 2013.